

Lettre d'intention de don d'une oeuvre artistique

Par la présente, je soussignée **Charline BOURCIER**, artiste, demeurant **988 Avenue Henri Guillaume, La Campagne Bernard, 83500 LA SEYNE SUR MER** déclare avoir l'intention de donner à **la Ville d'Aubagne**, représentée par son maire, M. Gérard GAZAY, pour être conservé au **Service ARCHIVES-PATRIMOINE**, l'oeuvre originale intitulée « **Voyage temporel avec Sandra et Coraline** », **fusain sur papier, 18 x 24 cm, réalisée en 2025.**

Il est rappelé que l'Artiste est membre de la société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP) et a fait apport à cette dernière de l'ensemble des droits patrimoniaux de reproduction et de représentation sur ses œuvres.

L'Artiste déclare toutefois avoir obtenu l'accord exprès de l'ADAGP pour autoriser la Ville d'Aubagne à procéder aux exploitations visées au présent article. Toute autre utilisation de l'œuvre *Voyage temporel avec Sandra et Coraline* ou des œuvres de l'Artiste, notamment à des fins commerciales, devra faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de l'ADAGP (<http://www.adagp.fr>).

Sous réserve des contrats conclus ou à conclure par l'ADAGP, l'Artiste autorise la Ville, à titre non exclusif et pour le territoire mondial, à utiliser l'image de l'Œuvre aux seules fins de la promotion de l'Œuvre et de l'activité de la Ville d'Aubagne, ainsi que pour des besoins d'archivage, à l'exclusion de toute exploitation commerciale, pour la durée de détention de l'œuvre par la Ville d'Aubagne, à compter de la signature des présentes, sur les supports et par les procédés mentionnés ci-dessous :

- exposition de l'Œuvre à l'occasion de manifestations culturelles gratuites ayant lieu dans la Ville d'Aubagne, exposition lors de présentations pédagogiques dans des écoles de la Ville ;
- reproduction de l'Œuvre dans des supports de communication papier destinés à une diffusion gratuite auprès du public (dépliants, brochures, flyers, communiqués de presse, revues municipales) ;
- diffusion d'images fixes ou animées sur le site internet de la Ville d'Aubagne.

Toute reproduction ou représentation de l'Œuvre devra être accompagnée du nom de l'artiste, du titre de l'Œuvre et de la mention « © ADAGP Paris » suivie de l'année de publication.

L' Artiste

La Ville d'Aubagne

Date et signature
Le 7 juillet 2025

Date et signature

Charline Bourcier

